

Compte rendu du conseil conseil d'école 1 – lundi 15 octobre 2018

Présents

Madame GAGET Séverine, enseignante de CP CE1 CE2, directrice de l'école élémentaire

Madame LIGNEAUT Isabelle enseignante de CE2 CM1 CM2

Les délégués de parents d'élèves : Madame DUGAST, Monsieur LEBRETON

Monsieur BOCHET, maire de Curienne

Ordre du jour :

- les effectifs et organisation pédagogique
- règlement intérieur et sécurité
- projets et activités pour l'année scolaire.
- matériel et fonctionnement

1. Effectifs et organisation pédagogique

Les effectifs de cette année sont relativement stables puisque l'école élémentaire compte actuellement 41 élèves répartis en 2 classes contre 39 élèves l'année dernière.

Pour la sixième année maintenant, les CE2 travaillent alternativement dans les 2 classes.

- Classe de CP CE1 CE2

16 élèves le lundi, mercredi matin et vendredi matin

27 élèves le mardi et le jeudi

- Classe de CE2 CM1 CM2 :

14 élèves le mardi et le jeudi

25 élèves le lundi, le mercredi matin et vendredi matin

Ce fonctionnement permet aux élèves de CE2 de développer leurs capacités d'adaptabilité et d'autonomie.

- **RASED** : Des demandes d'aide ont été transmises auprès de M. Godino, maître spécialisé, afin qu'il puisse intervenir dans notre école après les vacances de Noël pour apporter une aide ciblée à deux élèves qui présentent des difficultés en lecture et langue française.

- APC :

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) sont proposées à certains élèves, en fonction des besoins, après la classe de 16h30 à 17 h15 (sous condition d'accord des parents).

Elles permettent d'apporter aux élèves une aide individualisée en mathématiques, en lecture ou en étude de la langue.

Les parents des enfants concernés par cette aide seront contactés par les enseignantes.

2. Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école élémentaire de Curienne a été rédigé et adopté lors du conseil d'école du 15 juin 2015. Ce règlement est soumis aux conditions générales définies dans le règlement départemental des écoles publiques de Savoie. Aucune modification ne sera apportée au règlement intérieur cette année.

Ce règlement intérieur est reconduit pour l'année 2018/2019, tout parent qui le souhaite peut le consulter à l'école.

3. Sécurité :

Des directives nationales et académiques concernant la sécurité dans les écoles préconisent un ensemble de mesures à suivre pour assurer la sécurité, notamment :

- l'actualisation du PPMS (plan particulier de mise en sureté)
- l'accueil à l'entrée de l'école par un enseignant
- deux exercices d'évacuation incendie durant l'année
- trois exercices de mise en sécurité durant l'année scolaire

Un premier exercice de mise en sureté anti-intrusion a été organisé le mercredi 10 octobre 2018.

Cet exercice pratique a été précédé d'un travail dans les classes pour évoquer les circonstances dans lesquelles une mise en sureté s'avèrerait nécessaire et préciser la conduite à tenir.

4. projets et activités pour l'année scolaire

- endurance : le courseton a eu lieu le jeudi 11 octobre 2018 à la Thuile.
- l'école élémentaire participera cette année à la comémoration du 11 novembre.
- 17 décembre 2018 : spectacle de Noël (chants, poésie ...)
- natation : La classe de CP CE1 CE2 participera cette année à un cycle de 10 séances de natation qui aura lieu du 30 avril au 24 mai à raison de trois séances par semaine le mardi, jeudi et vendredi matin de 9h30 à 10h15.
- projet musique : avec Micay l'intervenante de l'école de musique de Saint Alban qui interviendra cette année à raison de 9 séances par classe du 4 mars au 20 mai. Nous souhaitons cette année travailler à partir de l'écoute d'oeuvres classiques.
- athlétisme : La rencontre d'athlétisme, regroupant les écoles du plateau, aura lieu au mois de juin à Curienne
- projet classe de mer :

Nous avons cette année pour projet d'organiser une classe de mer pour tous les élèves de l'école.

Nous souhaiterions partir aux Issambres et proposer aux 25 élèves de CE2/CM1/CM2 de s'initier à la voile.

Quand aux 16 élèves de CP CE1 nous aimerions leur faire découvrir le littoral mais aussi leur permettre de poursuivre et d'approfondir les apprentissages effectués lors du cycle natation.

Cette classe de mer organisée en partenariat avec l'association savoyarde des classe de découverte aurait lieu du 17 au 22 juin.

Nous avons soumis le projet au sou des écoles qui nous a confirmé soutenir le projet en proposant une aide financière aux familles de 50 euros par enfant et 70 euros pour le deuxième enfant.

Nous ferons rapidement un premier sondage auprès des familles afin de pouvoir confirmer ou non la réservation du séjour.

A la rentrée nous établirons plus précisément le programme puis nous organiserons une réunion d'information avec les familles.

En ce qui concerne le financement du projet, nous pouvons donner dès à présent un coût approximatif :

- classe à dominante voile : 441 euros
- classe découverte du milieu / natation pour 16 élèves : 414 euros

Des aides financières seront apportées aux familles par le conseil général (en fonction du quotient familial) , par le sou des écoles et nous sollicitons également la commune pour une aide financière.

=> *Monsieur le Maire confirme soutenir également le projet. Il pense que la commune pourra elle aussi apporter une aide financière aux familles du même ordre que la participation du sou des écoles*

(à confirmer après consultation en conseil municipal).

5 . Matériel et fonctionnement de l'école

Un grand merci pour l'achat et l'installation d'une photocopieuse à l'école élémentaire et d'un vidéo projecteur fixe dans la classe des CP/CE1/CE2. Merci également pour le renouvellement des manuels de français et de mathématiques pour la classe de CM.